# Hommage aux enfants du village morts aux combats.

Comme chaque année, nous voici réunis devant le Monument aux morts, ici à Arthez de Béarn, pour commémorer l'Armistice de la 1ère guerre mondiale.

Depuis **2012**, ce sont également tous les morts pour la France, civils comme militaires, qui sont honorés.

Chaque année, nous mesurons ensemble à quel point l'occasion qui nous réunit, nous offre l'occasion d'appliquer les leçons du passé aux enjeux du moment.

Votre présence citoyenne témoigne de votre attachement à cette commémoration.

**MERCI.**

Une fois la guerre finie, il fallait rendre hommage à tous ces soldats morts pour la France.

- **Un million 400 mille**.

**Parmi eux, un est devenu, le Soldat inconnu.**

- **Un million 180 mille mutilés.**
- **600 000 veuves et 980 000 orphelins**.

Faire le bilan d'un tel désastre parait inutile **104 ans** après.

Au lendemain de la première guerre mondiale, les Familles, les Municipalités comme la Nation toute entière entendent rendre hommage aux « **Héros tombés pour la France** ».

Dès 1919, on voit ainsi des monuments aux Morts apparaître dans chaque commune.

**Ils servent de tombe de substitution**, à fleurir.

Les monuments aux morts sont érigés très rapidement.

Ils sont présents dans chaque village :

- Il n'y a pas de commune en France où un monument aux morts n'ait été érigé,
- Il n'y a pas de commune en France où il n'y ait pas eu de victimes de la Première Guerre.

Notre commune a payé un lourd tribut, nous en rappellerons les noms dans quelques instants.

Ces édifices martèlent par leur présence dans toutes les communes de notre belle France, le même message :

- **OUI, des guerres ont bien eu lieu**.

L'inauguration du Monument aux Morts d'Arthez de Béarn a eu lieu le :

**Dimanche 08 janvier 1922**.

**Monsieur le Maire était Albert DUGACHARD** (1904 – 1925)
**3 ème République.**

- A cette époque, le monument aux morts se trouvait :
  - Au centre de la petite place, devant l'ancienne gendarmerie ou de la bibliothèque pour les plus jeunes.
    - Il sera déplacé entre 1990 / 1991 sous la mandature de Monsieur le Maire **Claude VIGNAU** (1989 – 1995) pour venir ici même.

Dans un wagon au creux d'une clairière de la forêt de Rethondes :

- Au onzième jour.
- Du onzième mois.
- A la onzième heure.
- Une signature, c'est l'armistice qui scelle la victoire des alliés.

Les armes se taisent.

C'était en 1918, il y a aujourd'hui **104 ans.**

Cette date fait partie de notre patrimoine.

Aujourd'hui, la France toute entière a rendez-vous avec son histoire.

Un rendez-vous avec les morts de toutes les guerres.

**Sans eux, serions-nous là ?**

Tous ces hommes étaient des hommes réels, des hommes de chair, des fils, des maris, des frères, des oncles des pères.

- Je n'oublie pas les femmes, des femmes discrètes dans leur héroïsme.

Plus aucun survivant de ce conflit ne peut témoigner de la dureté des combats durant ces quatre années.

- Ils s'appelaient frères d'armes.
- Ils étaient frères.
- Leur mère commune était la France.
- **FRATERNITE**, le troisième mot de notre devise nationale.

C'est pourquoi le devoir de mémoire nous incombe, et nous amène à nous interroger sur ce qui a permis à nos soldats, de tenir, de faire preuve d'un courage et d'une abnégation sans pareille.

Il reste des images, il reste des récits pour nous aider à comprendre cette histoire douloureuse.

Apprenons l'Histoire avec les enseignants pour les plus jeunes.

Lisons et regardons les documentaires pour comprendre.

Restons attachés à notre histoire,

Soyons-en fiers.

Soyons dignes de nos **ANCIENS.**

Certains imaginent qu'il faut jeter dans l'oubli ce passé douloureux pour taire à jamais les discordes et les haines.

Un peuple qui oublie son histoire est condamné à perdre sa conscience et à revivre les tourments du passé.

- **Un homme sans mémoire est un homme sans vie**.
- **Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir**.

- **Soulignait le Maréchal Foch**.

Ils ont droit à toute notre reconnaissance et notre admiration pour leur dévouement, leur acharnement, souvent jusqu'au sacrifice suprême.

Si aujourd'hui, **104 ans** après l'armistice, la France et l'Allemagne ont pris conscience :

- De leurs valeurs communes.
- Des valeurs qui doivent tous nous animer :
  - Dignité humaine.
  - Respect des libertés de croyances et d'opinions.

**Il n'en est pas de même partout.**

L'Homme à cette particularité par rapport aux animaux de se battre pour autre chose, que sa propre survie**.**

L'Homme se bat pour le **pouvoir**, **la conquête**, **la religion** et **parfois on ne sait même pas trop pourquoi**.

Il nous appartient à nous :

- De défendre ces valeurs.
- De souder nos avenirs autour d'elles.
  - En restant les enfants unis de notre mère la **FRANCE** :
    - Pays des Lumières.
      - Qui a vu une autre signature célèbre le 10 décembre 1948.
        - Celle des Droits de l'Homme.

La Grande Guerre a encore beaucoup à apprendre à la France d'aujourd'hui.

**Les vivants ne peuvent plus rien apprendre aux morts.**

**Les morts au contraire, instruisent les « Vivants ».**

**Disait Chateaubriand**.

Elle nous rappelle d'abord la force d'une Nation quand elle est rassemblée.

Ce rappelé que notre pays a traversé des épreuves terrifiantes et qu'elle a toujours su s'en relever.

Notre pays, la **FRANCE**, paie le prix du sang pour maintenir la Paix dans certaines parties du monde.

Ces dernières années, des soldats Français ont trouvé la mort dans le cadre des Opérations Extérieures (OPEX).

Nos enfants ne doivent pas être infirmes de leur passé.

À l'heure où des esprits mal inspirés restreignent l'enseignement de l'Histoire, nous devons, a fortiori, continuer de  rendre hommage à nos morts.

Les générations de demain doivent savoir qu'il fut un temps où des Français se battaient pour :

- Ne pas tomber sous le joug d'une puissance étrangère.
- Pour rester libres de leur destin, tout simplement.

Dans notre belle devise nationale, il y a le mot « **Fraternité** », et pour être frères, il faut au moins un père ou une mère commune.

Cette mère commune, c'est la **FRANCE**, et peu importe qu'elle soit une mère de sang ou une mère adoptive, elle est celle qui nous unit par

le cœur et par l'esprit, par l'attachement charnel à notre terre et par la volonté d'être fidèles à nos valeurs.

Continuons d'honorer nos morts parce qu'ils ont, par le sacrifice de leur vie, un droit sur la nôtre.

**Paul Valéry** disait :

- **La guerre est le massacre de gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui eux, se connaissent, mais ne se massacre pas.**

En ce jour anniversaire où la patrie honore ses enfants tombés au combat, je tiens à m'adresser aux jeunes générations représentées par le Conseil Municipal des jeunes autour de la Maire, mademoiselle **Juliette LARROUS**, de mademoiselle **Louna COSTARAMONE** (1ère adjointe) et de mademoiselle **Illy LARAB** (2 ème adjointe), qui certainement assistent à cette cérémonie.

Je veux leur dire que chaque commémoration participe à la transmission du devoir de mémoire, qui nous incite à tirer du passé de précieux enseignements, et nous aident à surmonter les épreuves les plus douloureuses.

Se souvenir, c'est regarder le passé dans les yeux pour construire toujours mieux notre présent.

Le devoir de mémoire consiste à préserver et à transmettre la mémoire et les valeurs républicaines des hommes et femmes qui ont défendu le territoire national et ses idéaux.

Chaque citoyen que nous sommes, doit connaître et sauvegarder cet héritage des anciens combattants.

Merci à vous toutes et tous d’avoir partagé ce moment de recueillement, votre présence honore nos compatriotes, qui ont donné leur vie, pour la patrie et la Paix.